

2^{ème} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalable à la
déclaration d'utilité publique et parcellaire

Opération de Requalification de la rue du Maurrat

BORDEAUX MÉTROPOLE

Commune concerné : Eysines

Par arrêté en date du 19 janvier 2021, la Préfète de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant l'opération de requalification de la rue du Maurrat, sur le territoire de la commune d'Eysines.

Ces enquêtes se dérouleront du lundi 22 février au mercredi 10 mars 2021 inclus.

Le déroulement des enquêtes devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Madame Lisa CANTET, Chargée de Projet d'Aménagement du Territoire et Environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire au 1^{er} étage, à l'accueil des Services Techniques de la Mairie d'Eysines - Rue de l'Hôtel de Ville - 33320 Eysines (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie d'Eysines.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à l'accueil des services techniques de la mairie de Eysines, au 1^{er} étage et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

- lundi 22/02, de 9 h à 12 h
- mardi 02/03, de 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi 10/03, de 14 h à 17 h

Le rapport et les conclusions établis sous un mois par le commissaire enquêteur relativement à la déclaration d'utilité publique et parcellaire seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex), à Bordeaux Métropole (Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex) et à la mairie d'Eysines, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera à la Préfète de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

«LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RECLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS A DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUTS DROITS A L'INDEMNITÉ.»

21000494

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

concernant la mise en compatibilité du SCOT de l'Aire
Métropolitaine Bordelaise, la mise en compatibilité du PLUi du Créonnais et la
procédure de déclaration de projet, en vue de la construction
d'un lycée d'enseignement général et technologique sur la commune
de Créon.

Le responsable du projet : La Région Nouvelle Aquitaine

Une enquête publique unique est prescrite sur la commune de Créon du lundi 22 février 2021 au mardi 23 mars 2021 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine bordelaise, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Créonnais et la procédure de déclaration de projet, en vue de la construction d'un lycée d'enseignement général et technologique au lieu-dit « La Verrerie » sur la commune de Créon.

Le responsable du projet est la Région Nouvelle Aquitaine 14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Guillaume CHOUABE, mail : guillaume.chouabe@b-m-a.fr

Au terme de l'enquête, le syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU) délibérera pour approuver la mise en compatibilité du SCOT, la Communauté de Communes du Créonnais délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLUi du Créonnais et la Région Nouvelle Aquitaine se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant les documents relatifs à la mise en compatibilité du SCOT et du PLUi, la déclaration de projet, les avis des PPA, une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public ;

- à la Mairie de CRÉON, 50 place de la Prévôté, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- à la Communauté de Communes du Créonnais, 39 boulevard Victor Hugo à Créon (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)

- au siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, Hangar G2 quai Armand Lalande à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h)

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde à l'adresse : [https://www.gironde.gouv.fr/rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques »](https://www.gironde.gouv.fr/rubriques%20«%20publications%20»,%20«%20publications%20légales%20»,%20«%20enquêtes-publiques%20»).

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le public pourra formuler ses observations ;

- sur les registres d'enquête mis à disposition à la mairie de Créon, à la Communauté de Communes du Créonnais et au siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise.

- par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront transmises au commissaire-enquêteur et consultables sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

- par courrier adressé à la Mairie de Créon, 50 place de la Prévôté 33670 Créon, en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Philippe GALAND, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie retraité, se tiendra à la disposition du public,

à la Mairie de Créon :

- Lundi 22 février 2021 de 08 h 30 à 11 h 30

- Vendredi 26 février 2021 de 09 h 30 à 12 h 30

- Samedi 06 mars 2021 de 09 h à 12 h

- Mardi 23 mars 2021 de 14 h à 17 h 30 (clôture EP)

à la Communauté de Communes du Créonnais : (39 boulevard Victor Hugo à Créon)

- Lundi 22 février 2021 de 14 h à 17 h

- Jeudi 18 mars 2021 de 09 h à 12 h

au Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise : (Hangar G2 quai Armand Lalande à Bordeaux)

- Jeudi 11 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h 30

L'avis d'enquête sera affiché à la mairie de Créon, au siège du SYSDAU, au siège de la Communauté de communes du Créonnais ainsi que dans les mairies des communes de la CDC ; Baron, Blésignac, Créon, Cursan, Haux, La Sauve-Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Léon, concernées par le PLUi.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Créon, à la Communauté de Communes du Créonnais, au SYSDAU, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer/Service des procédures environnementales (cité administrative à Bordeaux), ainsi que sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [https://www.gironde.gouv.fr/rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques »](https://www.gironde.gouv.fr/rubriques%20«%20publications%20»,%20«%20publications%20légales%20»,%20«%20enquêtes-publiques%20»).

21000493

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Livre V du code de l'environnement)**

COMMUNE DE BRUGES

Par arrêté préfectoral du 22 février 2021, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société SCI ALMA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de matières combustibles située sur le territoire de la commune de Bruges.

Cette consultation se déroulera du 15 mars 2021 au 12 avril 2021 inclus.

Un dossier de consultation sera déposé à la mairie de Bruges où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h
- vendredi de 8h30 à 16 h

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Bruges ;

- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales - Cité administrative - BP 90 - 33090 Bordeaux Cedex ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L512-7, ou par un arrêté de refus.

21000676

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

I – Organisme qui passe le marché :

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais
2, rue du Mayne - 33570 Puissegui

II - Mode de passation du marché : Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

III – **Objet et Caractéristiques des travaux : Marché à bons de commande d'une durée maximale de 4 ans pour un montant annuel maximal de 600 000 € H.T. - Travaux d'extension ou de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable.**

IV - Obtention de dossiers : Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : <https://siea-est-libournais.e-marchespublics.com>

V - Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

VI - Date d'envoi de l'avis à la publication : 17 février 2021

VII - Date limite de remise des offres : le lundi 22 mars 2021 à 12 h.

21000620